

Conseil du Centre

80^e session, Turin, 26- 27 octobre 2017

CC 80/7/b

POUR INFORMATION

SEPTIÈME POINT À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Comité sur les activités de formation pour les
employeurs**

**Rapport de la 35^e réunion du Comité sur les activités de formation pour les employeurs
Turin, 25 octobre 2017**

Membres présents:

Rajeev Dubey (Président du groupe des employeurs – à *distance*)
Victoria Giulietti (Présidente faisant fonction du groupe des employeurs)
Mthunzi Mdwaba (Vice-président du groupe des employeurs)

Farooq Ahmed (membre du groupe des employeurs)
Adnan Abu Al Ragheb (membre du groupe des employeurs)
Hamidou Diop (membre du groupe des employeurs)
Harry Kyriazis (membre du groupe des employeurs)
Penny Liu (membre du groupe des employeurs)
El-Mafhoud Megateli (membre du groupe des employeurs)
Olusegun Oshinowo (membre du groupe des employeurs)
Guido Ricci (membre du groupe des employeurs)
T. Schoenmaekers (membre du groupe des employeurs)

Thannaletchimy Housset (Secrétaire du groupe des employeurs)

Rafael Gijon (Directeur adjoint d'ACT/EMP-Genève)
Luis Gonzalez (Conseiller principal d'ACT/EMP-Genève)

Yanguo Liu (Directeur du Centre de Turin)
Giuseppe Casale (Directeur adjoint du Centre de Turin)
Andreas Klemmer (Directeur de la formation du Centre de Turin)

Jorge Illingworth (Secrétaire du Comité sur les activités de formation pour les employeurs)

Observateurs:

Barbara Maino (ACT/EMP-Turin)
Sandro Pettineo (ACT/EMP-Turin)
Paolo Salvai (ACT/EMP-Turin)
Rachida Zingara (ACT/EMP-Turin)

Conclusions du groupe des employeurs et rapport sur la discussion avec la Direction du Centre

1. Le groupe des employeurs souhaite la bienvenue au nouveau Président, M. Rajeev Dubey, qui assiste à la réunion à distance et désigne Mme Victoria Giulietti comme Présidente de la réunion du Comité et Vice-présidente gouvernementale du Conseil du Centre.
2. Le Comité félicite le Programme des activités pour les employeurs (ci-après « ACT/EMP-Turin ») pour le contenu, la qualité, la portée et l'impact des formations réalisées en 2016, qui était une année de transition.
3. La Présidente passe en revue les principaux problèmes rencontrés par ACT/EMP-Turin, dont la majorité sont récurrents: a) nécessité d'affecter un fonctionnaire de catégorie P supplémentaire au Programme; b) implication limitée dans la conception des plans d'étude des activités du Centre, et en particulier du master en relations professionnelles; c) mobilisation de ressources entravée par le manque de personnel; d) pression dans le sens d'une contribution aux coûts fixes, qui devraient être moindres pour les mandants, et réduction des fonds captifs alloués au Programme; e) nombre limité de représentants des employeurs participant aux activités du Centre autres que celles organisées par ACT/EMP.
4. La Direction du Centre prend bonne note de ces commentaires et y répond, ce qui donne lieu à un débat animé. Les réponses de la Direction figurent aux points 5 à 8 ci-dessous.
5. a) En ce qui concerne la demande d'un fonctionnaire de catégorie P supplémentaire, la Direction reconnaît le besoin du Programme et considère la demande justifiée. Cependant, elle doit se conformer aux instructions du Conseil, qui consistent à maintenir une croissance zéro au niveau du personnel. Des solutions alternatives pourraient être envisagées (affectation d'un JPO, transfert d'un poste depuis un autre programme ou réaffectation d'un poste P à la suite de la retraite d'un collègue).
6. b) Le Directeur adjoint et Directeur de la Turin School of Development estime que l'implication limitée d'ACT/EMP dans la conception des plans d'étude, et en particulier du master en relations professionnelles, est due à un manque de communication de la part du responsable du master et assure qu'il y sera remédié. Il confirme qu'il recommandera qu'ACT/EMP et ACTRAV soient représentés au sein des comités scientifiques des masters.
7. c et d) Le Directeur de la formation explique que les fonds captifs sont constitués par la contribution volontaire italienne, les excédents du passé et les fonds CTBO. La réduction de l'allocation doit être examinée de plus près parce que les chiffres ne sont pas cohérents. La Direction du Centre signale également que tous les fonctionnaires de catégorie P du Département de la formation réalisent des activités de formation.
8. e) La participation des employeurs aux autres activités du Centre est effectivement un problème récurrent difficile à résoudre.
9. La Présidente insiste pour que les points suivants constituent les conclusions de la réunion du Comité:
 - a) recrutement d'un fonctionnaire de catégorie P supplémentaire au sein d'ACT/EMP-Turin d'ici le premier trimestre 2018;

-
- b) nécessité d'une implication plus active d'ACT/EMP dans la conception des plans d'étude afin de garantir la pertinence et l'impact, aspects essentiels pour les mandants;
 - c) conception d'un ensemble de formation sur le rôle joué par les entreprises dans les Objectifs de développement durable;
 - d) réalisation d'une analyse de l'offre formative d'ACT/EMP et traduction éventuelle dans d'autres langues;
 - e) nomination par l'OIE du sixième membre employeur titulaire.